



POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

CNW CODE 01

Lancement du contrat type dans l'industrie du camionnage général

MONTREAL, le 29 octobre 2002 – Le président du Forum des intervenants de l'industrie du camionnage général, M. Paul-Émile Thellend, accompagné du ministre des Transports du Québec, M. Serge Ménard, a procédé aujourd'hui au lancement des nouveaux outils élaborés par les membres de son groupe de travail, à savoir le contrat type, le Centre de médiation et d'arbitrage ainsi que le Bureau de coût de revient.

Le président du Forum a indiqué que le contrat type, qui établit clairement tous les éléments essentiels à la transaction commerciale entre les routiers et les donneurs d'ouvrage, avait pour but de favoriser l'équité entre les deux parties. M. Thellend a tenu à préciser que l'usage de ce contrat n'était pas imposé en vertu d'une loi ou d'un règlement mais qu'il est fortement recommandé par l'ensemble des membres du Forum.

Citant quelques-uns des nombreux avantages du contrat type, M. Thellend a notamment évoqué la simplicité du formulaire. Celui-ci est en effet rédigé en langage simple et compréhensible, les clauses y sont généralement présentées sous forme de cases à cocher, tandis que des espaces permettant de préciser les ententes spécifiques et particulières sont également prévues. Ce document, qui constitue un aide-mémoire exhaustif et couvre une kyrielle de situations possibles, facilitera grandement la négociation entre les parties.

Le Centre de médiation et d'arbitrage a, quant à lui, été mis sur pied de manière à ce que les routiers et les donneurs d'ouvrage qui utilisent le contrat type puissent y régler rapidement et à peu de frais tout litige d'interprétation ou d'application lié à ce document.

En ce qui concerne le Bureau de coût de revient, il s'agit d'un outil mis à la disposition des routiers et des donneurs d'ouvrage afin de les aider à comprendre l'importance d'établir adéquatement les coûts de leurs activités. À cette fin, le Bureau a développé un logiciel permettant de calculer aisément leur coût de fonctionnement. « La détermination du coût de revient est essentielle à l'établissement d'une tarification juste et reflétant la réalité du marché, de préciser M. Thellend ». Le logiciel sera offert gratuitement dans le site Internet du Forum et sera également disponible sur cédérom.

M. Thellend a exprimé sa confiance de voir les outils proposés par le Forum adoptés par l'ensemble de l'industrie, d'autant plus que les organismes membres de ce regroupement se sont engagés à en promouvoir l'usage auprès de leurs différentes clientèles.

- 30 -

p. j. : Le calendrier de la tournée d'information parmi les grandes régions du Québec.

Source et renseignements : M. Paul-Émile Thellend, président
Forum des intervenants de l'industrie
du camionnage général
(418) 644-1611
1-888-646-3216